



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA  
GUADELOUPE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°971-2017-047

PUBLIÉ LE 26 MAI 2017

# Sommaire

## **PREFECTURE**

- 971-2017-05-25-001 - Arrêté DAGR/BAGE du 24 mai 2017 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 1er tour de scrutin des élections législatives du 10 juin 2017 (4 pages) Page 3
- 971-2017-05-23-006 - Arrêté DAGR/BAGE du 23 mai 2017 portant sur le recrutement de personnel occasionnel chargé d'effectuer les tâches d'intérêt général dans le cadre des élections législatives des 10 et 17 juin 2017 (2 pages) Page 8

# PREFECTURE

971-2017-05-25-001

Arrêté DAGR/BAGE du 24 mai 2017 fixant la liste des  
candidats enregistrés en préfecture pour le 1er tour de  
scrutin des élections législatives du 10 juin 2017



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

**SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION**

Bureau de l'administration générale  
et des élections

*Section élections*

### **Arrêté DAGR/BAGE du 24 MAI 2017 fixant la liste des candidats enregistrés en préfecture pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin des élections législatives du 10 juin 2017**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur

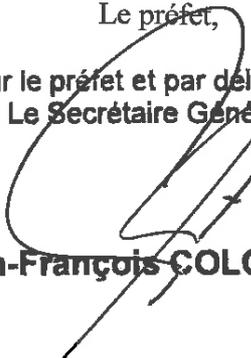
- Vu les articles 24 et 25 de la Constitution ;
- Vu le code électoral : articles L.1 à L.190, L.O. 384-1 à L.397, L.O. 451 à L.O.454, L.O. 476 à L.480, L.O. 503 à L.507 et L.O. 530 à L.535 ;
- Vu le code électoral : articles R.1 à R.109, R.201 à R.218, R.284, R.285, R.303 à R.308, R.318 à R.323, R.333 à R.338 ;
- Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;
- Vu la loi n°2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections ;
- Vu le décret n°78-21 du 9 janvier 1978 fixant les conditions de participation à la campagne radiodiffusée et télévisée pour les élections législatives des partis et groupements définis au paragraphe III de l'article L.167-1 du code électoral ;
- Vu le décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;
- Vu l'arrêté n°2017-12-05 du 9 mai 2017 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures et du tirage au sort pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2017 ;
- Vu le procès-verbal des opérations de tirage au sort du 19 mai 2017 ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>**- Les candidats enregistrés dans les quatre circonscriptions de la Guadeloupe en vue des élections législatives des 10 et 17 juin 2017 dans l'ordre du tirage au sort sont indiqués en annexe du présent arrêté.

**Article 2** - L'ordre d'attribution des emplacements d'affichage pour le premier tour des élections législatives du 10 juin 2017 est celui retenu pour la disposition des bulletins sur la table de décharge, à l'intérieur des bureaux de vote.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture, les maires des communes des quatre circonscriptions du département sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général  
  
Jean-François COLOMBET

*Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

**Liste des candidats et des remplaçants aux élections législatives des 10 et 17 juin 2017**

**Circonscription 1**

N° de panneau	Sexe	NOM et Prénom du candidat	Sexe	NOM et Prénom du remplaçant
1	M	HERMIN Georges	M	LORQUIN Maurice
2	M	ITALIQUE Nico	F	CITTÉE Claudia
3	M	FARO Rudy	F	FOULE Jeanne
4	F	MONTOU Nadège	M	YERBE Michel
5	M	TREBER Christian	M	GORDIEN Christian
6	F	DIAKOK Danielle	M	LAGUERRE Sony
7	M	RAUZDUEL Rosan	F	GARES CAZAKO Sabrina
8	M	PIERRE-JUSTIN Yves	F	ROMAIN Nathalie
9	M	LECH Mikael	F	CLEVELIN Nadia
10	M	ANGOL Henri	F	MONFILS Maryline
11	M	ROBEIRI Emmanuel	M	POLYTE Astride
12	F	HUYGHUES-BEAUFOND Alix	M	HONORE Stéphane
13	M	SERVA Olivier	F	MIRACULEUX-BOURGEOIS Marlène
14	F	COMPPEL Jessica	M	BEAUBRUN Nicolas
15	M	DURIMEL Harry	F	FANHAN Lydia

**Circonscription 2**

N° de panneau	Sexe	NOM et Prénom du candidat	Sexe	NOM et Prénom du remplaçant
1	F	PERRAN Diana	F	LOUIS-CARABIN Gabrielle
2	M	MAYENGO Prévert	F	QUENTIN Sylvie
3	F	POMPILIUS Patricia Paule	F	PIOCHE Guylaine Eliane
4	F	QUINOL Marie-Jeanne	M	JOHEL Thiery
5	M	BERAL Rony	M	COUMBA Martin
6	M	LUPERON Henri	F	PRINTEMPS Huguette
7	M	CARVIGAN Philibert	M	SOUTENARE Guy
8	M	CHINGAN Warren	F	MANNE Marie
9	F	MONTOU Liliane	F	MADACHON Annick
10	F	VALENTINO Marlène	F	JACOB Marie-Hélène
11	M	ROUYAR Steve	F	LEGROS Maurice
12	M	GAUTHIER Sébastien	F	FERNANDES Marie-Paule
13	M	BERNIER Laurent	F	DOLLIN Anne-Marie
14	F	BENIN Justine	F	JEANNE Ghylaine
15	M	BICEP Jean-Jacob	F	CINNA-EBEBEDEN Wendy
16	M	GIRDARY Michel	F	LUNION Myriam
17	M	AYASSAMY Moïse	F	GADJADHAR Jeanne
18	F	LAUG Caroll	M	VENT Martial
19	M	KANCEL Jacques	M	ARTHEIN Victor
20	M	BOUGRER Gérald	M	BANCO Alex
21	M	TOLA Michel	F	ROUSSEL Christèle
22	F	PEROUMAL SYLVANISE Sophie	F	BERNARD Marlène
23	M	RIGLET Sébastien	F	BLONBOU Yael
24	M	SERCIEN Serge	M	SAINT-AURET Willy
25	F	GRAUX Françoise	F	CASTILLO Sandra
26	M	DEHER-LESAINTE Léopold	M	TACITA Réal

### Circonscription 3

N° de panneau	Sexe	NOM et Prénom du candidat	Sexe	NOM et Prénom du remplaçant
1	M	BROUSSILLON Ary	M	SENE Joseph
2	M	EDINVAL Gilbert	F	ALBERT Aurélie
3	F	CHAMMOUGON-ANNO Sylvie	M	HUGONIN Eugène
4	M	CONFIAC Paul	F	ARMIEU Katia
5	F	GALLET Jade	F	DERSION Joby
6	M	LOUISY Ferdy	F	TREIL-ALBON Christiane
7	M	FLÉMIN Félix Alain	M	BANDOU Alex
8	M	LUCE Nestor	M	CIRANY Chazy
9	M	SAVAN Fauvert	F	ENJARIC Fabienne
10	F	CASTROT Marie-Agnès	F	ESDRAS Monique
11	M	CAZOMONT Samuel	F	FEDOR Magaly
12	M	MATHIASIN Max	M	KANDASSAMY José
13	M	TORIBIO José	M	UNEAU Pierre
14	M	LAUPEN MONDONGUE Edwing	M	DELVER Pascal
15	M	MORANDAIS Jean	F	BUCHER Jeannette
16	F	DECHELETTE Céline	M	PALMONT Laurent
17	M	TOLASSY Rody	M	LUNION François
18	M	BARON Adrien	F	BELFORT Jacqueline
19	M	NEBOR Richard	M	PRUNEAU Yvon
20	M	RAOELISON Jessy	M	MARTIN Philippe
21	M	MADACHON Eric	F	MADACHON Caroline
22	M	QUIABA Hubert	F	ETIENNE-ROUSSEAU Diana
23	M	PORLON Sylvain	M	ADONAI Patrick

### Circonscription 4

N° de panneau	Sexe	NOM et Prénom du candidat	Sexe	NOM et Prénom du remplaçant
1	F	ROMERA Martine	M	ANSELME Thierry
2	M	VIRASSAMY Dominique	F	MORVAN Josette
3	F	HOUBLON Christine	F	NALEJIE Hubert
4	F	GUSTAVE DIT DUFLO Sylvie	M	RAMASSAMY Jean-Yves
5	F	BOUCHER Claudia	M	CASTELLI Joseph
6	M	SALTEL Guilhem	F	TAYALE Rolande
7	F	VAINQUEUR-CHRISTOPHE Hélène	F	AVRIL Manuelle
8	M	ARBAU Aramis	M	COURTOIS Jean-Philippe
9	M	EDOUARD Camille	F	DANOIS Evelyne
10	M	TARQUIN Yoann	M	AUBERT Ludovic
11	F	CAZE Béatrice	M	GUILLE Marc ( 0690 33 51 93 et 0590 92 20 93)
12	M	AVRIL Alain	F	ALEXANDRE Mickaella
13	M	NOMERTIN Jean-Marie	M	DAHOME Ernest
14	F	NWETPOUNGAM Valerie	M	JEAN-PIERRE Jose
15	F	CHEVRY Evita	F	BARBOT Annette
16	M	RAMDINI Hugues dit Philippe	F	LACROIX Claire
17	M	CLAUDE-MAURICE Eddy	M	ABELLI Thierry
18	F	PETRO Sonia	M	LABRANA Stiven

# PREFECTURE

971-2017-05-23-006

Arrêté DAGR/BAGE du 23 mai 2017 portant sur le  
recrutement de personnel occasionnel chargé d'effectuer  
les tâches  
d'intérêt général dans le cadre des élections législatives des  
10 et 17 juin 2017



## PREFET DE LA REGION GUADELOUPE

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION

BUREAU DE LA REGLEMENTATION  
GENERALE ET DES ELECTIONS

**23 MAI 2017**

**Arrêté DAGR/BAGE du**  
**portant sur le recrutement de personnel occasionnel chargé d'effectuer les tâches**  
**d'intérêt général dans le cadre des élections législatives des 10 et 17 juin 2017**

Le préfet de la région Guadeloupe,  
préfet de la Guadeloupe,  
représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin,  
Officier de l'ordre national du Mérite,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu les articles 24 et 25 de la Constitution ;

Vu le code électoral : articles L.1 à L.190, L.O. 384-1 à L.397, L.O. 451 à L.O.454, L.O. 476 à L.480, L.O. 503 à L.507 et L.O. 530 à L.535 ;

Vu le code électoral : articles R.1 à R.109, R.201 à R.218, R.284, R.285, R.303 à R.308, R.318 à R.323, R.333 à R.338 ;

Vu la loi organique n°2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;

Vu la loi n°2016-508 du 25 avril 2016 de modernisation de diverses règles applicables aux élections ;

Vu le décret n°78-21 du 9 janvier 1978 fixant les conditions de participation à la campagne radiodiffusée et télévisée pour les élections législatives des partis et groupements définis au paragraphe III de l'article L.167-1 du code électoral ;

Vu le décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté n°2017-12-05 du 9 mai 2017 fixant les dates et lieux de dépôt des déclarations de candidatures et du tirage au sort pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2017 ;

Vu l'arrêté DAGR/BAGE du 18 mai 2017 portant institution de la commission de propagande pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2017 ;

*Sur proposition du secrétaire général de la préfecture.*

## Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadres élections législatives, sont déclarés « taches d'intérêt général », les travaux de libellé des enveloppes et de mise sous pli des documents de la propagande électorale (bulletins de vote et déclarations).

Ces travaux se dérouleront du **29 mai 2017 au 6 juin 2017 pour le 1<sup>er</sup> tour** et du **13 mai au 14 mai pour le second tour**.

**Article 2** : Ces tâches sont réalisées par du personnel occasionnel recruté à cette fin.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture et le président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et mis en ligne sur le site Internet de la préfecture.

Fait à Basse-Terre, le

23 MAI 2017

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Jean-François COLOMBET

Délais et voies de recours – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.